

TEXTE ADOPTE no **285**

« *Petite loi* »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1998-1999

28 avril 1999

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire** en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de **Hong Kong**.*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : **371, 452** (1997-1998) et T.A. **47** (1998-1999).

Assemblée nationale : **1305** et **1522**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Hong Kong, signée à Hong Kong le 25 juin 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 avril 1999.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIOUS.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1305.